



COMMISSION RÉGIONALE DU FOOTBALL D'ENTREPRISE

PROCÈS-VERBAL n° 06

Réunion plénière du : 04 novembre 2019

A : 18h00

Lieu : siège de la ligue, Lisieux.

Présidence : M. Antoine LECHEVALIER

Sont présents : M. Jacques MARIE (Secrétaire), Jérémie CHARHANI, Gilbert NOUET, Guy DANCEL.

Sont excusés : Gilbert NOUET, François GANS

§§§§

ADOPTION DE PROCES VERBAL.

En l'absence de toute observation, le procès-verbal N° 05 de la séance plénière du 21 Octobre 2019 est adopté.

§§§§

RAPPELS IMPORTANTS

Concernant la validation de la FMI après les matchs :

L'équipe qui reçoit est en charge de la FMI et a la responsabilité de transmettre la **Feuille de Match Informatisée vers l'administration régionale de la Ligue de Normandie, le jour du match avant 24h00**. Si la transmission est hors délai, des sanctions financières peuvent être appliquées en cas de récidive.

Dans le cas où la FMI ne fonctionne pas, réaliser une feuille manuelle et après le match, vous la scannez ou la photographiez, et vous l'envoyez le soir même à Jacques MARIE, Secrétaire de la CRFE, à l'adresse suivante : jacques.marie19@wanadoo.fr ou au 0616923084.

CALENDRIER - REGLEMENTATION – OBLIGATIONS

Tout en restant à l'écoute des clubs, une gestion rigoureuse des compétitions sera appliquée, visant au maintien du déroulement des rencontres les jours prévus au calendrier, nécessaire à la préservation de l'équité entre clubs concurrents.

Ainsi, ne pourront être prises en considération que les seules demandes ponctuelles de report de match sollicitées, dans les délais prescrits, au moyen du formulaire conçu à cet effet, pour un motif d'importance exceptionnel autre que la simple absence de joueurs et avec proposition d'une date de report.

De même, pour tout club disposant de 2 équipes en compétitions officielles, la réglementation relative aux conséquences d'un forfait de l'équipe 1 sur l'évolution le même jour de l'équipe inférieure sera appliquée.

§§§§



HOMOLOGATION DES MATCHS DU 19 OCTOBRE 2019

Championnat Régional 1 - Groupe B

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

Coupe Nationale – Tour 2

RC PORT DU HAVRE / APCHS ROUVRAY

Forfait déclaré de l'équipe APCHS ROUVRAY

La Commission, jugeant, en 1^{ère} instance,

- donne match perdu par forfait, avec 0 point, à l'équipe de APCHS ROUVRAY, sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficier RC PORT LE HAVRE sur le score de 3 buts à 0 ;
- Inflige une amende de 68 €uros à APCHS ROUVRAY

Les autres matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

§§§§

HOMOLOGATION DES MATCHS DU 26 OCTOBRE 2019

Championnat Régional 1 - Groupe A

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

Championnat Régional 1 - Groupe B

Tous les matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

Championnat Régional 3

AS POLICE LE HAVRE / SGS PTO ROGERVILLE

La rencontre est remise au 11 Janvier 2020.

RC PORT DU HAVRE / SAFRAN NACELLES

La rencontre est remise au 21 décembre 2019.

Les autres matchs sont homologués sur le score acquis sur le terrain.

Coupe de Normandie – Tour 1

Le match est homologué sur le score acquis sur le terrain.

§§§§



COUPE NATIONALE – 32^{ème} DE FINALE

Les rencontres se dérouleront le samedi 16 novembre 2019 à 14 h 30 sur le terrain du premier club nommé.

FC CHGR RENNES / APTAR SPORT LE VAUDREUIL
HOPITAL POINCARE / COCER SHELL
BISTROT PARISIEN LH / CHU ROUEN
AS ROBERT MASSELIN / MELV FC
RC PORT LE HAVRE / AS CHEMINOTS STEPHANAIS
MUNICIPAUX LOUVECIENNES / AC RENAULT CLEON
FC AGS / DELPHARM LILLE OU VALENCIENNES
US TCA ROUEN / exempt

§§§§

COUPE DE NORMANDIE – TOUR 2

Le tirage au sort a été effectué le lundi 04 novembre 2019 à 18 h 00 au siège de la Ligue à Lisieux par les membres de la CRFE.

Les rencontres se dérouleront le samedi 16 novembre 2019 sur le terrain du club premier nommé à 14 h 30, sauf le match n° 3 qui se déroulera à 10 h 00.

M1 HAVRE S PORT / FC ASPEN
M2 HAPEL BATIMENT / HOPITAL DU ROUVRAY
M3 MUNICIPAUX LE HAVRE / AS CODAH GOURNAY

COUPE DE NORMANDIE - TOUR 3 :

Le pré-tirage au sort a été effectué le lundi 04 novembre 2019 à 18 h 00 au siège de la Ligue à Lisieux par les Membres de la CRFE.

Les matchs se dérouleront le samedi 7 décembre 2019 sur le terrain du club premier nommé à 14h30. Les matchs qui opposeraient 2 équipes de R3 se dérouleront à 10 h 00.

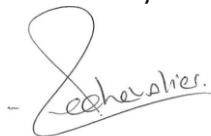
M4 Vainqueur M3 / ST PIERRE LABELLE
M5 Vainqueur M2 / AS FOURE LAGADEC LH
M6 PETROCHEMICAL LH / Vainqueur M1
M7 SAFRAN NACELLE / SGTPO ROGERVILLE

Le tirage au sort du prochain tour, programmé au samedi 04 janvier 2020, aura lieu le jeudi 12 décembre 2019 au siège de la Ligue à 18h00 à Lisieux.

§§§§

Plus aucun dossier n'étant à traiter, la séance est levée à 21h00.

Le Président,



Antoine LECHEVALIER

Le Secrétaire,



Jacques MARIE

